

Rapports de la vérificatrice générale du Canada
au Parlement du Canada

Rapport 4

Les contrats de services professionnels accordés à GCStrategies Inc.



**Rapport de l'auditeur
indépendant | 2025**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vertu de la [Loi sur le vérificateur général](#).

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le BVG peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du BVG. Ils sont effectués par des auditrices compétentes et des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2025

La version numérique de ce rapport d'audit contient des hyperliens vers des contenus externes cités dans le rapport. Ces contenus ne sont pas visés par l'audit : ils ne concernent ni les constatations ni les conclusions de l'audit.

N° de catalogue FA1-27/2025-1-4F-PDF

ISBN 978-0-660-76186-2

ISSN 2561-3456

Survola



Message général

D'avril 2015 à mars 2024, 106 contrats de services professionnels ont été accordés par des organisations fédérales à GCStrategies Inc., une société de recrutement du secteur des technologies de l'information située à Ottawa. Ces contrats prévoyaient la prestation de services, notamment de soutien technologique. Leur valeur maximale totale s'élevait à 92,7 millions de dollars, dont environ 64,5 millions de dollars ont finalement été versés.

Dans 21 % des contrats examinés, nous avons constaté que les organisations fédérales ne disposaient pas, dans leurs dossiers, de documents attestant de la validité des autorisations de sécurité des ressources contractuelles. Permettre à des ressources contractuelles de travailler sur les réseaux du gouvernement sans l'autorisation de sécurité requise compromet la capacité du gouvernement à protéger les renseignements sensibles, les biens et les lieux de travail.

Les organisations fédérales ont l'obligation de surveiller les travaux effectués par les titulaires des contrats. Cependant, nous avons constaté que les organisations fédérales avaient souvent passé outre les politiques gouvernementales dans ce domaine. Entre autres choses, elles n'avaient pas de dossiers montrant que les travaux avaient été effectués, qui les avaient effectués et si ces personnes avaient l'expérience et les qualifications requises. En outre, dans 82 % des contrats non concurrentiels et des contrats concurrentiels ayant reçu une seule offre valide que nous avons examinés, les organisations fédérales avaient omis de vérifier que les honoraires versés n'excédaient pas les taux du marché.

Bien que cet audit ait porté principalement sur les contrats accordés à un titulaire de contrat en particulier, il met en évidence des lacunes dans les exigences de base que toutes les organisations fédérales doivent respecter lorsqu'elles achètent des services. Ce rapport ne contient pas de recommandations, mais confirme des faiblesses relevées lors d'audits précédents. Plutôt que de répéter les recommandations précédentes sur l'approvisionnement, cet audit confirme encore une fois que la politique doit être bien comprise et correctement appliquée. Nous avons constaté dans notre [audit de 2024 des contrats de services professionnels](#) que les politiques d'approvisionnement fédérales favorisent l'équité, la transparence et l'optimisation des ressources publiques pour la population canadienne, si elles sont respectées.

Principales constatations et données clés



- Entre le 13 avril 2015 et le 31 mars 2024, 31 organisations fédérales ont conclu des contrats avec GCStrategies Inc. : 29 ministères et organismes, 1 société d'État et 1 mandataire du Parlement.
- Les dépenses du gouvernement consacrées aux contrats avec GCStrategies Inc. ont augmenté entre les exercices 2015-2016 et 2021-2022, dans un contexte où les dépenses publiques pour les services professionnels externes étaient en hausse.
- Les dépenses effectuées auprès de GCStrategies Inc. représentaient 0,37 % du montant total versé pour les services informatiques dans l'ensemble des organisations fédérales entre 2015-2016 et 2023-2024.
- Dans 33 % des contrats que nous avons examinés, les organisations fédérales n'ont pas pu démontrer que les ressources contractuelles possédaient l'expérience et les qualifications nécessaires pour effectuer les travaux requis.
- Dans tous les contrats que nous avons examinés, les organisations fédérales ont systématiquement justifié leur besoin en services de GCStrategies Inc. Les raisons citées comprenaient la nécessité d'obtenir des services spécialisés ou de temporairement augmenter la capacité.
- Dans 58 % des contrats non concurrentiels examinés, les organisations fédérales n'avaient pas évalué si le recours à un appel d'offres était avantageux.

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Objet de l'audit	3
Constatations	3
Les dépenses du gouvernement fédéral pour les services professionnels ont augmenté	3
Les contrats du gouvernement avec GCStrategies s'élevaient à plus de 92 millions de dollars	4
Les organisations fédérales n'ont pas suivi les politiques d'approvisionnement lors de l'attribution des contrats	8
Les méthodes d'approvisionnement n'ont pas été systématiquement justifiées	8
Les exigences de sécurité n'ont pas été respectées	9
Il y avait des faiblesses dans la surveillance des contrats	9
Les renseignements sur le rendement et les taux des fournisseurs n'étaient pas recueillis ni partagés	10
Les actions des organisations fédérales n'ont pas souvent permis d'assurer l'optimisation des ressources	11
Absence fréquente de justification du prix des contrats	11
Les organisations fédérales ont versé les paiements sans s'assurer d'abord que tous les livrables avaient été reçus	12
La voie à suivre	12
Conclusion	13
À propos de l'audit	14
Annexe — Descriptions textuelles des pièces	18

Introduction

Contexte

Contrats de services professionnels

4.1 Le gouvernement du Canada fait appel à une large gamme de services professionnels en technologies de l'information. Les services contractuels sont utilisés pour aider à réaliser des travaux en temps voulu ou pour obtenir des compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles à l'interne ou qui seraient coûteuses à maintenir en permanence. Par exemple :

- des services d'architectes logiciels pour la conception de plateformes informatiques, le soutien technique ou la gestion de la migration des données;
- des services de concepteurs Web pour le développement de suites de produits en ligne visant à améliorer l'expérience utilisateur;
- l'obtention d'une capacité d'appoint pour soutenir les opérations, la planification ou l'administration.

4.2 Lorsque les capacités internes ne suffisent pas à répondre à tous les besoins en matière de services et à atteindre les objectifs organisationnels, les organisations fédérales peuvent recourir à des contrats pour augmenter temporairement leurs capacités. Dans leurs décisions en matière de passation de contrats, ces organisations doivent veiller à une saine gestion et à l'optimisation des ressources publiques.

Motion parlementaire à la base de l'audit

4.3 Le 17 septembre 2024, la Chambre des communes a adopté une motion à l'unanimité appuyant la demande faite en février 2024 par son Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Le Comité demandait à la vérificatrice générale du Canada de

[...] mener une vérification de la performance, sur une base prioritaire, de tous les paiements versés à GC Strategies y compris d'autres sociétés constituées par les cofondateurs de GC Strategies, ainsi que tous les contrats avec le gouvernement du Canada, y compris tous les ministères, agences et sociétés d'État, y compris tous les contrats de sous-traitance que les personnes et entités mentionnées ci-dessus ont obtenus dans le cadre de ces contrats [...]

Le 21 octobre 2024, la vérificatrice générale a décidé d'effectuer un audit de performance.

4.4 GCStrategies Inc. (ci-après « GCStrategies ») est une société de recrutement intermédiaire du secteur des technologies de l'information. La société n'offre pas elle-même de services informatiques. GCStrategies fournit des ressources contractuelles au gouvernement fédéral pour effectuer le travail. Dans le [rapport 1, « ArriveCAN », présenté dans le cadre de la série Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada 2024](#), nous avons identifié GCStrategies comme l'un des principaux entrepreneurs pour ArriveCAN. Dans cet audit, nous avons formulé des constatations sur les quatre contrats qui avaient été attribués à GCStrategies par l'Agence des services frontaliers du Canada. Bien que ces quatre contrats aient été exclus de nos tests dans le cadre de cet audit et n'aient pas été pris en compte dans les conclusions du présent rapport, la valeur de ces contrats est incluse dans les [pièces 4.1](#) et [4.2](#) ci-dessous.

Organisations visées par l'audit

4.5 Cet audit a porté sur 31 organisations, soit 29 ministères et organismes fédéraux, 1 société d'État et 1 mandataire du Parlement, qui ont déclaré avoir attribué des contrats ou effectué des paiements à GCStrategies ou à d'autres sociétés constituées par les cofondateurs de GCStrategies (voir la [pièce 4.1](#)).

Rôles et responsabilités

4.6 **Organisations fédérales** — Selon les politiques et les directives du Conseil du Trésor, les ministères et organismes doivent mettre en place des mécanismes de gouvernance et de surveillance efficaces pour assurer une saine gestion et veiller à l'optimisation des ressources publiques dans leurs activités et leurs décisions en matière d'approvisionnement. Les activités liées à l'approvisionnement doivent également être équitables, ouvertes et transparentes, et répondre aux attentes du public en matière de prudence et de probité. Les administratrices et administrateurs généraux de chaque ministère et organisme, les dirigeantes et dirigeants de chaque société d'État et les mandataires du Parlement sont responsables des décisions en matière de ressources au sein de leur organisation, ce qui inclut la passation de marchés.

4.7 Les ministères et organismes sont également tenus de respecter, dans la mesure applicable, le [Règlement sur les marchés de l'État](#), ainsi que les accords commerciaux nationaux et internationaux. Les mandataires du Parlement sont assujettis à nombre des mêmes exigences que les ministères et organismes. Les sociétés d'État sont tenues de mener leurs activités de manière efficace et efficiente et de protéger leurs ressources. La société d'État visée par cet audit, la Société

Radio-Canada, a établi sa propre politique d'approvisionnement. Elle doit par ailleurs se conformer à la [Loi sur la radiodiffusion](#) et à certains articles de la partie X de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#).

Objet de l'audit

4.8 L'audit visait à déterminer si les contrats de services professionnels accordés et les paiements versés par les organisations fédérales à GCStrategies et aux autres sociétés constituées par les cofondateurs GCStrategies étaient conformes aux instruments de politique applicables, et si ces contrats avaient permis d'optimiser les ressources.

4.9 Cet audit est important parce que le secteur public fédéral dépense chaque année des milliards de dollars en fonds publics pour la passation de marchés. La population canadienne s'attend à ce que les organisations fédérales disposent de contrôles, de processus et de politiques qui favorisent l'optimisation des ressources ainsi qu'un approvisionnement équitable, ouvert et transparent.

4.10 La section intitulée [À propos de l'audit](#), à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les sources des critères de l'audit.

Constatations

Les dépenses du gouvernement fédéral pour les services professionnels ont augmenté

Importance de cette constatation

4.11 Les parlementaires ont demandé un compte rendu complet des contrats et paiements liant les organisations fédérales à GCStrategies et aux autres sociétés constituées par les cofondateurs de GCStrategies.

Les contrats du gouvernement avec GCStrategies s'élevaient à plus de 92 millions de dollars

Constatations

4.12 Nous avons constaté que 31 organisations fédérales avaient accordé 106 contrats à GCStrategies entre le 13 avril 2015 et le 31 mars 2024. La valeur totale de ces contrats s'élevait à environ 92,7 millions de dollars avant taxes (voir la [pièce 4.1](#)). Nous avons identifié d'autres sociétés dont les cofondateurs de GCStrategies étaient propriétaires dans le cadre de nos travaux d'audit. Nous n'avons trouvé aucun contrat ni paiement à ces autres sociétés.

4.13 En mars 2024, Services publics et Approvisionnement Canada a suspendu l'autorisation de sécurité de GCStrategies. Cette suspension a eu pour effet d'empêcher GCStrategies de participer aux marchés fédéraux comportant des exigences de sécurité, et les contrats existants ont été annulés. Aucun nouveau contrat n'a été attribué à GCStrategies au cours de l'exercice 2024-2025.

Pièce 4.1 – 31 organisations fédérales ont accordé 106 contrats à GCStrategies entre le 13 avril 2015 et le 31 mars 2024

Organisation fédérale	Valeur totale des contrats (avant taxes)	Dépenses totales (avant taxes) au 31 mars 2024	Nombre total de contrats	Nombre de contrats concurrentiels	Nombre de contrats non concurrentiels
Agence des services frontaliers du Canada ¹	49 878 495 \$	30 851 291 \$	4	1	3
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	10 034 407 \$	8 808 375 \$	11	6	5
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	9 913 134 \$	5 113 638 \$	8	8	0
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ²	5 509 877 \$	5 212 374 \$	4	2	2
Agriculture et Agroalimentaire Canada	4 080 000 \$	3 152 719 \$	3	3	0
Défense nationale	3 624 582 \$	3 085 749 \$	12	11	1

Organisation fédérale	Valeur totale des contrats (avant taxes)	Dépenses totales (avant taxes) au 31 mars 2024	Nombre total de contrats	Nombre de contrats concurrentiels	Nombre de contrats non concurrentiels
Emploi et Développement social Canada	2 771 985 \$	2 393 491 \$	3	3	0
Investir au Canada	1 864 200 \$	1 660 374 \$	7	1	6
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada	1 037 300 \$	911 918 \$	2	2	0
Ressources naturelles Canada	732 684 \$	692 704 \$	3	1	2
Affaires mondiales Canada	644 166 \$	576 783 \$	10	3	7
Pêches et Océans Canada	605 350 \$	379 871 \$	6	3	3
Environnement et Changement climatique Canada	328 600 \$	327 199 \$	5	4	1
Bureau du secrétaire du gouverneur général	300 490 \$	282 882 \$	3	2	1
Service administratif des tribunaux judiciaires	234 995 \$	144 750 \$	4	3	1
Sécurité publique Canada	175 850 \$	175 848 \$	1	1	0
Transports Canada	158 761 \$	158 761 \$	4	2	2
Santé Canada	127 100 \$	93 970 \$	2	1	1
Ministère de la Justice Canada	93 615 \$	84 929 \$	1	1	0
Services aux Autochtones Canada	93 000 \$	93 000 \$	1	1	0
Bureau du surintendant des institutions financières Canada	88 200 \$	60 957 \$	1	1	0

Organisation fédérale	Valeur totale des contrats (avant taxes)	Dépenses totales (avant taxes) au 31 mars 2024	Nombre total de contrats	Nombre de contrats concurrentiels	Nombre de contrats non concurrentiels
Commission canadienne de sûreté nucléaire ³	75 000 \$	0 \$	1	1	0
Parcs Canada	71 500 \$	71 456 \$	1	1	0
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	59 000 \$	22 000 \$	2	1	1
Bibliothèque et Archives Canada	52 594 \$	52 594 \$	1	1	0
Statistique Canada	42 000 \$	41 758 \$	2	0	2
Bureau du directeur général des élections	34 790 \$	16 434 \$	1	0	1
Services publics et Approvisionnement Canada	22 104 \$	22 104 \$	1	1	0
Agence du revenu du Canada	18 130 \$	18 130 \$	1	0	1
Société Radio-Canada	11 985 \$	11 985 \$	1	0	1
Total	92 683 894 \$	64 518 044 \$	106	65	41

¹ L'Agence des services frontaliers du Canada a été incluse dans le tableau afin de montrer la valeur totale des contrats conclus entre GCStrategies et les organisations fédérales. Ces quatre contrats n'ont pas été examinés dans le cadre de cet audit.

² Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada avaient un protocole d'entente qui établit un accord de partage des coûts. Ce protocole définissait les taux de répartition prédéterminés pour les contrats relatifs aux services de technologies de l'information pour les deux organisations. Pour cette raison, ces deux organisations fédérales ont été regroupées.

³ La Commission canadienne de sûreté nucléaire a accordé un seul contrat à GCStrategies. Le contrat a été annulé avant qu'aucun paiement ne lui soit versé.

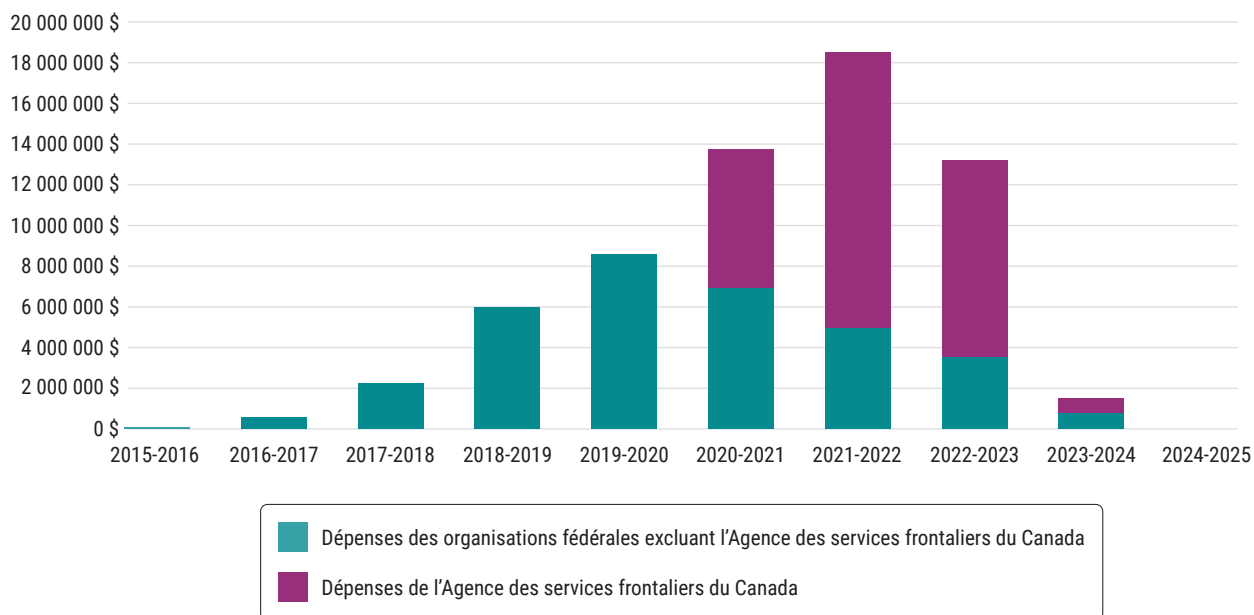
4.14 Les Comptes publics du Canada font état des montants dépensés par les organisations fédérales pour des contrats, présentés par catégorie de services professionnels. Ces catégories comprennent les services informatiques, les services consultatifs de gestion et autres. Dans les [Comptes publics du Canada 2023-2024](#), les organisations fédérales ont déclaré que plus de 89 % des dépenses consacrées aux services de GCStrategies relevaient de la catégorie des services informatiques.

4.15 Les Comptes publics du Canada indiquent que les ministères, organismes et mandataires du Parlement ont dépensé environ 18,0 milliards de dollars en services informatiques entre 2015-2016 et 2023-2024. Au cours de cette période, les dépenses consacrées à ces services sont passées de 1,3 milliard de dollars en 2015-2016 à 2,8 milliards de dollars en 2023-2024. Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté qu'un montant total d'environ 64,5 millions de dollars avait été versé à GCStrategies, principalement pour des services informatiques, ce qui représente environ 0,37 % du montant total versé à l'ensemble des fournisseurs pour ce type de service.

4.16 Nous avons constaté que les dépenses liées aux contrats avec GCStrategies ont atteint un sommet en 2021-2022, principalement en raison des travaux de la société pour l'Agence des services frontaliers du Canada. Au total, ces contrats représentaient 48 % des dépenses totales du gouvernement fédéral avec GCStrategies. Après l'exercice 2021-2022, les dépenses consacrées aux contrats avec GCStrategies ont diminué, puis ont finalement cessé en 2024-2025 lorsque l'autorisation de sécurité de la société a été révoquée (voir la [pièce 4.2](#)).

Pièce 4.2 — Les dépenses fédérales liées à GCStrategies sont plus élevées pour certaines années en raison des contrats conclus avec l'Agence des services frontaliers du Canada

Dépenses fédérales



Lire la description textuelle de la pièce 4.2

4.17 Sur l'ensemble des 106 contrats de services professionnels conclus avec GCStrategies, nous n'avons pas réexaminé les 4 contrats inclus dans notre [audit de 2024 d'ArriveCAN](#).

Les organisations fédérales n'ont pas suivi les politiques d'approvisionnement lors de l'attribution des contrats

Importance de cette constatation

4.18 Les politiques d'approvisionnement ont pour but de veiller à ce que les contrats soient attribués selon un processus équitable, ouvert et transparent qui soit à même d'assurer une saine gestion et l'optimisation des ressources.

Contexte

4.19 Pour les tests d'audit, nous disposions d'une population de 102 contrats (à l'exclusion des 4 contrats conclus entre GCStrategies et l'Agence des services frontaliers du Canada). Nous avons examiné un échantillon aléatoire de 35 contrats attribués par 21 organisations fédérales pour déterminer si ces organisations s'étaient conformées aux politiques applicables et si ces contrats avaient permis d'optimiser les ressources. Cinq des contrats que nous avons examinés avaient été accordés il y a plus de six exercices financiers et échappaient par conséquent à la période de conservation des documents du gouvernement. Cela signifie que certains documents n'étaient plus disponibles pour que nous puissions les examiner. Ces contrats ont été évalués dans la mesure où certaines informations étaient toujours disponibles (voir la section [À propos de l'audit](#)).

Les méthodes d'approvisionnement n'ont pas été systématiquement justifiées

Constatations

4.20 Le [Règlement sur les marchés de l'État](#) prévoit des exemptions pour le recours à des contrats non concurrentiels, notamment pour les contrats évalués à moins de 40 000 \$ (ou de 25 000 \$ avant juin 2019). La plupart des organisations fédérales étaient tenues d'évaluer si le recours à un appel d'offres était avantageux, même avec cette exemption. Nous avons constaté que dans 58 % des contrats non concurrentiels de notre échantillon (représentant une valeur de 203 909 \$) où cette exigence existait, les organisations fédérales n'avaient pas documenté leur évaluation.

4.21 Nous avons par ailleurs constaté que dans tous les contrats de notre échantillon, les organisations fédérales avaient justifié la nécessité du contrat. Les raisons fournies comprenaient le besoin d'acquérir une expertise spécialisée, de gérer une augmentation imprévue de la charge de travail ou de remplacer des fonctionnaires pendant une absence temporaire.

Les exigences de sécurité n'ont pas été respectées

Constatations

4.22 Dans notre échantillon, 33 des 35 contrats exigeaient une autorisation de sécurité. Or, dans 50 % de ces contrats (représentant une valeur approximative de 6 millions de dollars), nous avons constaté que les organisations fédérales n'étaient pas en mesure de démontrer que toutes les ressources contractuelles avaient l'autorisation de sécurité appropriée avant l'attribution du contrat. Nous avons également constaté que dans 21 % des contrats comportant des exigences en matière de sécurité, les ressources contractuelles avaient travaillé pendant toute la durée du contrat sans l'autorisation de sécurité requise au dossier. Dans un contrat attribué par la Défense nationale et un autre par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les ministères n'avaient pas d'élément probant au dossier permettant d'établir que la plupart des ressources contractuelles avaient obtenu l'autorisation de sécurité nécessaire.

4.23 Les organisations fédérales sont chargées d'évaluer le niveau de sécurité requis pour un contrat et de vérifier que les ressources affectées aux contrats disposent de l'autorisation de sécurité nécessaire. Le fait que des ressources contractuelles travaillent sans l'autorisation de sécurité requise affaiblit la capacité du gouvernement à protéger les renseignements sensibles, les biens et les lieux de travail.

Il y avait des faiblesses dans la surveillance des contrats

Constatations

4.24 Les politiques en matière de passation des contrats exigent que les organisations fédérales surveillent les travaux contractuels ainsi que le rendement des entrepreneurs. Dans 94 % des contrats examinés, les organisations fédérales utilisaient les feuilles de temps comme instrument de surveillance. Nous avons constaté que dans 58 % des contrats de notre échantillon (représentant une valeur approximative de 5 millions de dollars), les organisations fédérales avaient soit accepté des feuilles de temps contenant des descriptions mal documentées des travaux effectués, soit omis de recueillir les feuilles de temps comme l'exigeait le contrat. Par exemple, dans un contrat attribué par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le Ministère n'était en mesure de fournir des feuilles de temps que pour une seule des 25 ressources affectées au contrat. Sans s'assurer d'obtenir les feuilles de temps de toutes les ressources contractuelles, le Ministère n'était pas en mesure de déterminer qui avait travaillé sur le contrat et quelles tâches avaient été effectuées par ces ressources. La valeur totale de ce contrat s'élevait à 3,3 millions de dollars.

4.25 Nous avons constaté que dans 33 % des contrats de notre échantillon (représentant une valeur approximative de 3,7 millions de dollars), les organisations fédérales n'étaient pas en mesure de démontrer que les ressources contractuelles disposaient de l'expérience et des qualifications nécessaires pour effectuer les travaux requis. Les raisons principales étaient que les organisations fédérales avaient omis de préciser l'expérience et les qualifications nécessaires pour effectuer les travaux ou n'avaient pas évalué l'expérience et les qualifications des ressources contractuelles. Sans ces renseignements, les organisations fédérales ne pouvaient pas savoir si les ressources affectées au contrat par GCStrategies étaient en mesure d'effectuer les travaux prévus au contrat ou si les taux payés étaient appropriés.

4.26 Nous avons constaté que des ressources travaillaient pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sans contrat actif ou modifié en vigueur. Nous avons constaté que le Secrétariat avait utilisé trois confirmations de commande pour payer les services fournis par ces ressources. La valeur totale de ces trois confirmations de commande s'élevait à 93 476 \$. Si le Secrétariat avait correctement surveillé les contrats et pris les mesures nécessaires pour s'assurer que les autorisations étaient en place et que les contrats n'étaient pas expirés, l'utilisation de confirmations de commande aurait pu être évitée. Une confirmation de commande ne peut être utilisée que dans des circonstances exceptionnelles, notamment lorsqu'aucun contrat n'a été conclu avant la fin des travaux.

Les renseignements sur le rendement et les taux des fournisseurs n'étaient pas recueillis ni partagés

4.27 Nous avons constaté que 83 % des contrats de notre échantillon avaient été attribués à GCStrategies dans le cadre d'**arrangements en matière d'approvisionnement**¹. À partir de janvier 2017, Services publics et Approvisionnement Canada avait présélectionné GCStrategies comme fournisseur dans le cadre de cinq arrangements en matière d'approvisionnement pour divers services professionnels. Bien que les fournisseurs puissent figurer sur une liste de présélection, il incombe à chaque organisation fédérale d'évaluer les fournisseurs ainsi que les qualifications des ressources contractuelles avant de conclure un contrat. Cela permet d'assurer l'optimisation des ressources.

4.28 Nous avons constaté que ni Services publics et Approvisionnement Canada ni aucune autre organisation fédérale ne recueille de l'information à l'échelle du gouvernement sur les taux payés et le rendement des fournisseurs. Ce type d'information aiderait les

1 **Arrangement en matière d'approvisionnement** — Arrangement non exécutoire avec des fournisseurs préqualifiés qui permet aux organisations fédérales d'obtenir des soumissions et d'attribuer des contrats à partir d'une liste de fournisseurs préqualifiés pour des besoins précis, dans les limites de la portée des travaux énoncée dans l'arrangement.

organisations fédérales à déterminer si un fournisseur est qualifié pour effectuer les travaux et si les taux facturés ne dépassent pas les taux du marché. Dans son [audit interne horizontal de la gouvernance en matière d'approvisionnement](#) de 2025, le Bureau du contrôleur général du Canada a recommandé que Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en collaboration avec les organisations concernées, améliorent le partage de l'information et étudient les moyens de renforcer la capacité à capter les renseignements sur l'approvisionnement à l'échelle du gouvernement.

Les actions des organisations fédérales n'ont pas souvent permis d'assurer l'optimisation des ressources

Importance de cette constatation

4.29 Les organisations fédérales doivent s'assurer que les fonds publics sont dépensés de façon à en assurer l'optimisation, y compris lors de la prise de décisions concernant la passation de contrats de services professionnels.

Absence fréquente de justification du prix des contrats

Constatations

4.30 Dans la mesure où les exigences s'appliquaient au moment de s'approvisionner, les organisations fédérales doivent s'assurer que les honoraires versés ne dépassent pas les taux du marché en vigueur pour le service fourni. Nous avons examiné les contrats non concurrentiels et les contrats concurrentiels qui n'ont donné lieu qu'à une seule offre valide. Nous avons constaté que dans 82 % des contrats examinés (représentant une valeur approximative de 4,4 millions de dollars), les organisations fédérales n'étaient pas en mesure de démontrer que les honoraires versés n'excédaient pas les taux du marché en vigueur.

4.31 Des contrats examinés, nous avons constaté que dans 13 % des contrats (représentant une valeur de 91 464 \$) non concurrentiels et des contrats dont le processus concurrentiel n'avait produit qu'une seule offre valide, les organisations fédérales avaient pris des mesures pour obtenir le taux du marché en demandant aux fournisseurs de fournir des déclarations de juste prix. Ces déclarations attestent que le prix du fournisseur est comparable avec celui des autres fournisseurs pour le même service et qu'il ne contient pas d'élément de profit supérieur à ce qui est normalement obtenu pour ce service. À notre avis, ces déclarations ne suffisent pas à démontrer que les honoraires versés n'excèdent pas les taux du marché en vigueur. Nous nous serions

attendus à ce que les organisations fédérales vérifient l'exactitude des déclarations de juste de prix de leurs fournisseurs et ne se contentent pas de les accepter d'emblée.

Les organisations fédérales ont versé les paiements sans s'assurer d'abord que tous les livrables avaient été reçus

Constatations

4.32 Les fonctionnaires fédéraux ont l'obligation d'attester que tous les services et livrables prévus dans le contrat ont été reçus avant d'effectuer le paiement au fournisseur. Nous avons constaté que dans 54 % des contrats examinés, les organisations fédérales disposaient d'éléments probants démontrant que tous les livrables avaient été reçus. Dans 46 % des contrats examinés, nous avons constaté que les organisations détenaient peu ou pas du tout d'éléments probants permettant de confirmer la réception des livrables. Malgré cela, les fonctionnaires fédéraux ont systématiquement autorisé les paiements. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de conclure si ces attestations par les fonctionnaires fédéraux étaient appropriées ou si elles représentaient une dérogation à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#).

4.33 Pour assurer l'optimisation des ressources d'un contrat, tous les livrables requis doivent avoir été reçus par l'organisation fédérale concernée. Or, nous avons constaté que cela n'était pas toujours le cas. Par exemple, dans un dossier d'approvisionnement de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, aucun élément probant ne permettait d'établir la réception de deux des trois livrables. Ces livrables devaient servir à élaborer une feuille de route pour la stratégie de l'Agence en matière de données. L'Agence a versé à GCStrategies la valeur totale du contrat, soit 22 000 \$.

La voie à suivre

4.34 Nous n'avons pas formulé de recommandations dans le présent rapport d'audit. Nous encourageons les organisations fédérales à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre d'audits récents portant sur l'approvisionnement, notamment :

- [Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada 2024, rapport 5, « Les contrats de services professionnels »](#)
- [Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada 2024, rapport 1, « ArriveCAN »](#)

- [Audit interne horizontal sur la gouvernance en matière d'approvisionnement du Bureau du contrôleur général du Canada, 2025](#)

Conclusion

4.35 Nous avons conclu que les contrats de services professionnels accordés et les paiements versés par les organisations fédérales à GCStrategies et aux autres sociétés constituées par les cofondateurs de GCStrategies n'étaient pas conformes aux instruments de politique applicables, et que ces contrats n'avaient pas permis d'optimiser les ressources.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur les contrats de services professionnels avec GCStrategies Inc. a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité du processus de passation des contrats de services professionnels, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001, « Missions d'appréciation directe », de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada — Certification.

Le BVG applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, « Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes ». Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni tous les renseignements dont elle a connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si les contrats de services professionnels accordés et les paiements versés par les organisations fédérales à GCStrategies et aux autres sociétés constituées par les cofondateurs de GC Strategies étaient conformes aux instruments de politique applicables, et si ces contrats avaient permis d'optimiser les ressources.

Étendue et méthode

Dans le cadre de cet audit, nous avons cherché à déterminer si l'attribution et la gestion des contrats de services professionnels à GCStrategies et aux autres sociétés constituées par les cofondateurs de GCStrategies étaient conformes aux politiques d'approvisionnement alors en vigueur.

Les principaux éléments relatifs à la politique d'approvisionnement que nous avons examinés sont :

- la décision d'adopter une stratégie d'approvisionnement non concurrentiel plutôt que concurrentiel;
- le filtrage de sécurité des ressources contractuelles;
- la gestion des contrats, dont l'approbation des contrats et des avenants;
- l'attestation de la réception des services.

Nous avons examiné quatre autres éléments pour déterminer si les organisations s'étaient assurées que ces contrats permettaient d'optimiser les ressources :

- L'organisation a démontré que le contrat était nécessaire.
- L'organisation a démontré que le prix était raisonnable.
- Le contrat décrivait clairement les extrants prévus.
- L'organisation s'est assurée qu'elle avait bien reçu ce pour quoi elle avait payé, conformément aux modalités du contrat.

Il existait une population totale de 106 contrats de services professionnels accordés à GCStrategies du 13 avril 2015 au 31 mars 2024. Nous avons exclu quatre contrats entre GCStrategies et l'Agence des services frontaliers Canada de notre échantillon parce qu'ils avaient été évalués dans notre [audit de 2024 d'ArriveCAN](#). Ces quatre contrats ont été exclus de nos tests pour cet audit et n'ont pas été pris en compte dans la conclusion du présent rapport. L'audit d'ArriveCAN avait fourni des constatations pour ces quatre contrats.

Sur la population restante de 102 contrats attribués à GCStrategies, nous avons sélectionné aléatoirement un échantillon de 35 contrats conclus par 19 ministères et organismes, 1 société d'État et 1 mandataire du Parlement. Lors de la sélection des éléments à examiner, l'équipe d'audit a eu recours à une sélection aléatoire dirigée. La sélection aléatoire dirigée est utilisée pour formuler des commentaires ou des conclusions précises sur les éléments examinés lorsque toutes les unités d'échantillonnage ont une chance d'être sélectionnées. Pour ces contrats, nous avons évalué la conformité aux politiques applicables et l'optimisation des ressources.

Nous n'avions qu'une connaissance limitée des arrangements pris par GCStrategies avec ses ressources contractuelles. Nos travaux d'audit ont porté sur les mesures prises par les organisations fédérales et les contrats conclus avec GCStrategies.

Il incombe aux ministères, aux organismes, aux sociétés d'État et aux mandataires du Parlement d'établir les périodes de conservation de l'information et des données. Bibliothèque et Archives Canada recommande de conserver l'information financière à valeur opérationnelle (ce qui comprend les contrats) pendant six exercices financiers. Cette règle a eu une incidence sur la disponibilité de l'information, car notre audit portait sur une période de plus de neuf ans.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
Les contrats attribués et les paiements versés à GCStrategies sont conformes aux instruments de politique applicables.	• Loi sur la gestion des finances publiques • Règlement sur les marchés de l'État • Conseil du Trésor, Politique sur les marchés (versions de 2014 et 2019) • Conseil du Trésor, Avis sur la Politique des marchés 2007-4 – Marchés non concurrentiels • Conseil du Trésor, Politique sur la sécurité du gouvernement (versions de 2009 et 2019) • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de l'approvisionnement, 2021 • Politiques et procédures applicables des ministères, organismes, mandataires du Parlement et sociétés d'État en matière d'approvisionnement
Les contrats attribués et les paiements versés à GCStrategies permettent d'optimiser les ressources.	• Loi sur la gestion des finances publiques • Conseil du Trésor, Cadre de politique sur la gestion des actifs et services acquis • Conseil du Trésor, Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis • Conseil du Trésor, Politique sur la gestion des projets • Conseil du Trésor, Politique sur les marchés (versions de 2014 et 2019) • Conseil du Trésor, Avis sur la Politique des marchés 2007-4 – Marchés non concurrentiels • Conseil du Trésor, Politique sur la planification et la gestion des investissements • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de l'approvisionnement, 2021 • Services publics et Approvisionnement Canada, Guide des approvisionnements • Politiques et procédures applicables des ministères, organismes, mandataires du Parlement et sociétés d'État en matière d'approvisionnement

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 13 avril 2015 au 27 septembre 2024. Elle commence avec la constitution de GCStrategies et se termine avec l'adoption de la motion de la Chambre des communes demandant à la vérificatrice générale de réaliser cet audit de performance. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 27 mai 2025, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Sami Hannoush, directeur principal. Le directeur principal est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; il doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Annexe — Descriptions textuelles des pièces

Pièce 4.2 — Les dépenses fédérales liées à GCStrategies sont plus élevées pour certaines années en raison des contrats conclus avec l'Agence des services frontaliers du Canada — Description textuelle

Ce diagramme à barres empilées illustre séparément les dépenses approximatives des organisations fédérales, à l'exclusion de l'Agence des services frontaliers du Canada et de ses dépenses :

2015-2016 : 87 000 \$ et 0 \$

2016-2017 : 587 000 \$ et 0 \$

2017-2018 : 2 244 000 \$ et 0 \$

2018-2019 : 5 977 000 \$ et 0 \$

2019-2020 : 8 576 000 \$ et 0 \$

2020-2021 : 6 912 000 \$ et 6 819 000 \$

2021-2022 : 4 946 000 \$ et 13 591 000 \$

2022-2023 : 3 533 000 \$ et 9 665 000 \$

2023-2024 : 749 000 \$ et 776 000 \$

2024-2025 : 0 \$ et 0 \$

[Retour à la pièce 4.2](#)

